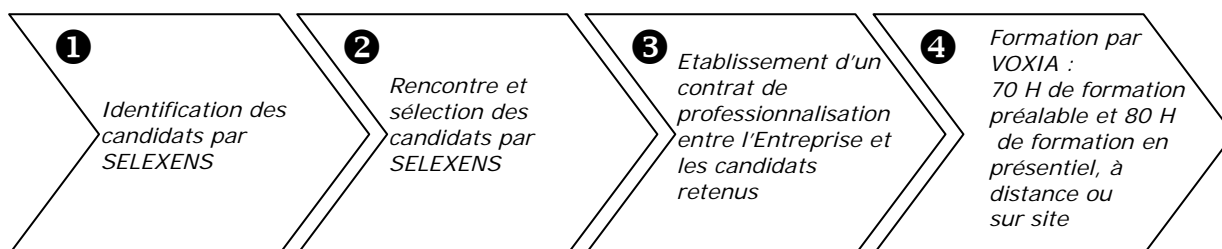


OFFRE GLOBALE DE SELECTION ET FORMATION DE COLLABORATEURS EN CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

⇨ LE PRINCIPE :

Vous souhaitez créer de nouvelles équipes ou redimensionner vos équipes de front office (chargés de clientèle, hotliners, vendeurs en point de distribution), VOXIA et son partenaire SELEXENS, (www.selexens.com), cabinet de recrutement spécialisé en Relation Client, sélectionnent pour vous les collaborateurs de demain et les accompagnent grâce à un plan de formation adapté.

⇨ LES CONTOURS DE CETTE OFFRE (EXEMPLE D'UN CONTRAT DE 7 MOIS)



- 1 Un consultant en recrutement recollecte auprès de votre entreprise vos besoins précis :
 - ✗ Quelles sont les pré-requis en terme de formation, de compétences ?
 - ✗ Quelles sont les valeurs que devra porter la future recrue ?
- 2 Après le diagnostic de vos besoins et de vos exigences, SELEXENS prend en charge pour vous, le recrutement des candidats :
 - ✗ En amont : annonces presse, communication auprès des agences pour l'emploi, réception et tri des CV, convocation des candidats,
 - ✗ Sélection des candidats grâce à 4 outils : analyse graphologique, test de personnalité, entretien de motivation et mises en situation.
- 3 Après avoir sélectionné les candidats présentés par SELEXENS, vous établissez avec eux un **contrat de professionnalisation**.

Qu'est-ce que le contrat de professionnalisation ?

Ce contrat est un nouveau contrat de travail, assorti d'une période de formation obligatoire comprise entre 15% et 25% de la période. Sa durée est comprise entre 6 et 12 mois.

Rémunération

Entre 70 et 100% du SMIC selon l'âge et le niveau de qualification du salarié.

Prise en charge des dépenses de formation

Les actions de formation sont prises en charge par l'OPCA de l'entreprise sur la base de 9,15 EUR par heure de formation.

Aide de l'Etat

Réservée à l'embauche de jeunes de **moins de 26 ans** ou de **demandeurs d'emploi de 45 ans et plus**, elle consiste en l'exonération des cotisations patronales dues au titre :

- ✗ des assurances sociales,
- ✗ des accidents du travail et des maladies professionnelles,
- ✗ des allocations familiales.

Ces exonérations sont plafonnées à la partie de la rémunération équivalente au montant du SMIC mensuel. L'Aide de l'état permet une exonération d'environ 80% des charges patronales.

4 Avant même son intégration en entreprise, votre salarié suit un parcours de formation intensif de 2 semaines soit 70 heures animées par VOXIA. L'objectif de ces 2 semaines est de permettre à votre salarié de maîtriser les fondamentaux de la relation client à distance ou en face à face.

Suite à cette formation de 2 semaines, le salarié est intégré dans votre entreprise. Il bénéficie alors de 91 heures de suivi en entreprise réalisé par VOXIA.

Ce suivi permet de constater et de réduire les écarts entre les règles acquises en formation et leur mise en application. Ces 91 heures sont réparties tout au long de la durée du contrat de professionnalisation et prennent la forme d'ateliers de formation en présentiel ou à distance en e.learning, d'observations sur le lieu de travail et de débriefings individuels.

⇒ **EXEMPLE DE PLANNING :**

- Contrat de professionnalisation de 7 mois dont un mois de période d'essai.
- Formation de 161 heures soit 15% de la durée du contrat.

Période	Action	Remarque
Du 02 janvier au 13 janvier 2006	Pré-sélection des candidats par SELEXENS	
Du 16 janvier au 27 janvier 2006	Présentation des candidats à l'entreprise et choix de l'entreprise. Signature par l'entreprise et le stagiaire du contrat d'un contrat de professionnalisation de 7 mois avec une prise d'effet au 31 janvier février 2005	
Du 31 janvier au 10 février 2006	Formation initiale de 2 semaines soit 70 h	<i>Le mois de février dans cet exemple constitue la période d'essai. Les faiblesses détectées pendant la formation (compétences, attitude et comportement) sont transmises en temps réels à l'employeur. Les 2 dernières semaines de cette période d'essai vous permettent d'évaluer le candidat en situation réelle avant de valider ou non sa période d'essai</i>
Du 13 février au 28 février 2006	Première période du salarié en entreprise	
Du 01 mars au 17 mars 2006	Deuxième période du salarié en entreprise	
Du 20 mars au 24 mars 2006	Suivi du salarié en entreprise pendant une semaine soit 35 heures	Ce suivi prend la forme : <ul style="list-style-type: none"> - D'écoutes et de débriefings individuels sur le lieu de travail, - D'animation d'ateliers de formation, - D'entretiens individuels de suivi d'intégration.
Du 09 mai au 09 juin 2006	Troisième période du salarié en entreprise	
Du 12 juin au 16 juin 2006	Suivi du salarié en entreprise pendant une semaine soit 35 heures	
Du 19 mai au 28 juillet 2006	Quatrième et dernière période du salarié en entreprise	
Du 31 juillet au 02 août 2006	Suivi du salarié en entreprise pendant 3 jours soit 21 heures	Evaluations finales par VOXIA et délivrance de l'attestation de suivi de formation

N.B. : Ce planning est adaptable à vos contraintes et à vos exigences.

⇒ **FINANCEMENT DU RECRUTEMENT :**

- Coût du recrutement : entre 1.500€ et 2.000 € par candidat pour un collaborateur de niveau 1.
- Le financement d'une partie de ces coûts peut être étudié.

⇒ **FINANCEMENT DE LA FORMATION ET DES SALAIRES :**

	Coût brut	Prise en charge / Exonération	Coût réel pour l'entreprise
Coût de la formation	15€ x 161 heures = 2.415 €	60% par l'OPCA (sans minorer le budget formation)	941,85 € (1)
Salaires et charges (base SMIC)	8.524,81 € + Charges patronales (environ 45%) soit 12.360,97 €	Exonération (2) des cotisations patronales dues au titre : <ul style="list-style-type: none"> * des assurances sociales, * des accidents du travail et des maladies professionnelles, * des allocations familiales. 	8.524,81 € (3) + environ 11% de Charges patronales soit 9.462,54 €

(1) Ce coût peut être puisé sur votre budget formation continue

(2) Réserve à l'embauche de jeunes de moins de 26 ans ou de demandeurs d'emploi de 45 ans et plus

(3) Ces coûts sont calculés sur une base SMIC. Le contrat de professionnalisation autorise l'entreprise à rémunérer le salarié entre 70% et 100% du SMIC selon son âge et sa formation initiale.

⇒ **COMPARATIF ENTRE LA SOLUTION VOXIA ET UN RECRUTEMENT EFFECTUE EN INTERNE :**

	Recrutement en interne	Solution VOXIA / SELEXENS
Sourcing des candidats et traitement des candidatures		Gain de temps et d'énergie, moins de dispersion des candidats
Formation et accompagnement		Préparation d'un diplôme ou d'un titre professionnel Accompagnement sur le terrain par des formateurs expérimentés
Coût (base SMIC, contrat de 7 mois, jeune de moins de 26 ans)	12.360,97 €	Recrutement : 1.500 € à 2.000 € Salaires : 9.462,54 € Formation : 941,85 € Soit : 11.904,4 € à 12.404,4 €
Aide de l'OPCA à la fonction tutorale		1.380 €
Coût global	12.360,97 €	10.524,39 € à 11.024,39 €

⇒ **QUELQUES REFERENCES DE VOXIA ET SELEXENS SUR CETTE OFFRE :**

	<i>Club Internet – Recrutement et formation en contrat de professionnalisation de 10 conseillers clientèle technique. Formation suivie : Certificat de Qualification Professionnelle de chargé de clientèle (titre professionnel de la branche des télécom)</i>
	<i>Recrutement et formation en contrat de professionnalisation de 12 chargés de clientèle</i>
	<i>Recrutement et formation en contrat de professionnalisation de 12 chargés de recouvrement</i>
	<i>Recrutement et formation en contrat de professionnalisation de 12 vendeurs en guichet</i>